

Communauté de Communes  
Jabron Lure Vançon Durance

Le village - 04290 SALIGNAC  
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260519-DP13\_2026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N°13/2026**

**OBJET : Recrutement en contrat d'accroissement temporaire**

**--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance » ,**

**Vu** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026 portant délégations au Président,

**Considérant** que le bon déroulement du service nécessite de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : De recruter Mr Cédric CHAMEAU pour exercer les fonctions d'agent technique territorial auprès du service environnement pour seconder et compléter le temps de travail de Mr Davy FALCIGLIA jusqu'au 31 mai 2026.

**ARTICLE 2** : L'intéressé percevra la rémunération afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

**ARTICLE 3** : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Fait à SALIGNAC, le 19 mai 2026  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
B.CHADEBEC

